



Chers adhérents Chers amis

Nous voici en marche vers une autre année, Musique et Patrimoine vers un autre projet. Cette nouvelle année a suscité, de la part des musiciens, beaucoup d'envies et de projets magnifiques. L'ambiance musicale et chaleureuse qui règne en Août dans notre village de Saint Nicolas et le sens de l'accueil que vous offrez tous : public, bénévoles ou logeurs contribue à la réussite de ce festival ! Ensembles, vous faites (re)découvrir le plaisir du partage. Préservons à tout prix cette qualité de rencontre, pause estivale devenue incontournable pour beaucoup. Ce festival est le vôtre, sans la chaîne de solidarité et l'implication de tous, il ne peut vivre. Grâce à votre élan de générosité, à la bienveillance de la mairie de Saint Gervais, à tous ceux qui, avec un bel enthousiasme et une énergie débordante sont à la tâche toute l'année, il perdure. Si nous faisons appel à vous c'est dans l'espoir que vous encouragerez un projet qui prend de l'ampleur tout en s'autofinçant. Adhérer à notre association, nous faire un don, nous sponsoriser, nous proposer vos services...tout ceci représente une aide précieuse ! L'association Musique et Patrimoine en Pays du Mont Blanc, organisme d'intérêt général à caractère culturel, est habilitée à délivrer des reçus fiscaux donnant droit aux réductions d'impôts prévues en matière de dons : 66% pour les particuliers, 60% pour les entreprises. Vous trouverez ci-dessous le détail de cette fiscalité. En vous remerciant pour votre confiance et votre soutien, veuillez chers adhérents, chers amis, croire en nos sentiments les plus cordiaux Pour toute l'équipe Nicole Simon Laroche Présidente Direction Artistique

Adresser votre bulletin à :
Musique et Patrimoine BP 34 –
74170 Saint-Gervais-les-Bains
infos@musique-patrimoine-mtblanc.com
<http://www.musique-patrimoine-mtblanc.com>

FISCALITÉ Particuliers : depuis le 1er janvier 2005, la Loi de Finances accorde aux donateurs une réduction d'impôt égale à 66% du montant de leurs dons annuels dans la limite de 20% du revenu imposable. Pour un don de 100 €, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 €. Mécénat d'entreprise : les dons versés à Musique et Patrimoine, par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, ouvrent le droit à une réduction d'impôt de 60%, dans la limite de 0,5% de leur chiffre d'affaires. Un mécénat de 1000 € ne coûte en réalité que 400 € à l'entreprise

Bulletin d'adhésion et de soutien Mr. / Mme. / Mlle Nom :
Prénom :
Adresse principale..... Code postal :ville
:..... Email
N° de téléphone :

1/ J'adhère à Musique et Patrimoine - individuel : 20 € familial : 30 € Don
2/ Je règle par chèque à l'ordre de «Musique et Patrimoine». Date et Signature